

# Le Compte d'épargne libre d'impôt : une occasion de placement à ne pas négliger

Le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) constitue une excellente occasion d'épargner pour tous les Canadiens, sans égard à leur situation financière. Mais, pour en tirer le meilleur profit, ce compte doit faire partie intégrante d'un plan financier global.

Parmi les faits saillants du budget fédéral 2008 déposé en février dernier, citons le lancement du compte d'épargne libre d'impôt (CELI). L'objectif du CELI est d'accroître le taux d'épargne national, d'inciter les ménages canadiens à épargner en prévision de la retraite, de réduire leur dette et d'améliorer leur situation financière. Le CELI encourage les Canadiens âgés de 18 ans et plus à épargner et leur donne l'occasion de mettre à l'abri de l'impôt des revenus de placement additionnels.

## Une excellente occasion, mais...

En réalité, combien de Canadiens profiteront de ce nouveau mécanisme d'épargne fort attrayant? D'après Statistique Canada, encore aujourd'hui, moins de la moitié des particuliers admissibles cotisent à leur REER. D'après l'expérience de Fidelity avec des instruments de placement

semblables aux É.-U. et au R.-U., il est probable que ceux qui auront recours au CELI n'en profiteront pas au maximum parce qu'ils vont choisir les mauvais placements, oublier leur compte une fois l'argent déposé ou omettre d'en tenir compte lors de l'élaboration d'un plan financier global. Qui plus est, les investisseurs pourraient être tentés de retirer une partie ou la totalité de l'épargne accumulée dans leur CELI avant d'avoir atteint leurs objectifs étant donné qu'il n'y a pas de pénalité fiscale.

Les conseillers ont un rôle clé à jouer; ils doivent veiller à ce que les investisseurs tirent le maximum du CELI. Du même coup, ils contribueront à entretenir leurs relations avec leurs clients actuels et attirer de nouveaux clients.

## Facile à comprendre

Le CELI verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il s'agit d'un marché potentiel de 130 milliards de dollars dans la première année. Son plus grand atout : il est facile à comprendre. Les cotisations annuelles admissibles s'élèvent à 5 000 \$ (indexées pour tenir compte de l'inflation) pour les résidents canadiens âgés de 18 ans et plus et, contrairement à un REER, aucune déduction fiscale n'est permise. Ils peuvent détenir des placements semblables au REER, mais le retrait de l'investissement initial et des revenus de placement sont absolument libre d'impôt.

L'idée d'un compte d'épargne fiscalement avantageux n'est pas nouvelle. Les É.-U. ont lancé un compte semblable appelé *Roth Individual Retirement Account* (Roth IRA – compte de retraite individuel) en 1997, qui est plus restrictif que le CELI canadien. Le R.-U. a lui

### Le CELI – un excellent régime de croissance du capital à long terme

Comparaison de la croissance d'un CELI et d'un compte non enregistré (en supposant des cotisations annuelles maximales autorisées)

| ÂGE ACTUEL | ÂGE DE LA RETRAITE |            |            |            |            |            |
|------------|--------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|            | 55                 |            | 60         |            | 65         |            |
|            | CELI               | NON ENR.   | CELI       | NON ENR.   | CELI       | NON ENR.   |
| 35         | 290 891 \$         | 215 664 \$ | 480 310 \$ | 321 837 \$ | 766 262 \$ | 459 749 \$ |
| 45         | 85 104 \$          | 74 822 \$  | 166 205 \$ | 134 928 \$ | 290 891 \$ | 215 664 \$ |
| 55         | n.d.               | n.d.       | 32 991 \$  | 31 025 \$  | 85 104 \$  | 74 822 \$  |

Ce tableau se fonde sur un taux de rendement de 8,2 %, soit le taux de rendement moyen du Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens au 31 août 2008. On présume un taux d'imposition de 45 % et des distributions réparties comme suit : 8,25 % d'intérêts, 16,49 % de dividendes et 75,26 % de gains en capital (répartition des distributions du Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens en 2007). Pour tenir compte de l'inflation, les cotisations ont été indexées à 2 %, augmentant par tranche de 500 \$ à mesure que l'on atteint un seuil.

aussi lancé son *Individual Savings Account* (ISA – compte d'épargne individuel) en 1997, dont la version originale était plutôt compliquée. Néanmoins, ces comptes ont gagné en popularité dans leur pays respectif. Comme Fidelity exerce ses activités aux É.-U. et au R.-U., elle offre ces comptes aux investisseurs depuis plus de dix ans.

#### Utiliser le CELI efficacement

Le concept plus simple adopté par le Canada laisse entrevoir un enthousiasme spontané à l'égard de ce nouvel instrument de placement.

#### CONSEIL : Le lien REER-CELI

Les REER sont très attrayants à l'étape des cotisations, alors que les investisseurs peuvent mettre à l'abri de l'impôt une partie de leur revenu; ils le sont moins à l'étape des retraits, étant donné qu'ils sont entièrement imposables au taux marginal d'imposition du particulier. Si un client cesse de cotiser à son REER une fois à la retraite, proposez-lui de financer sa cotisation annuelle à un CELI avec un retrait de son REER. Ce retrait minime ne donnera pas lieu à un important montant d'impôt à payer. La cotisation nette pourra continuer de croître libre d'impôt et être retirée en franchise d'impôt du CELI. Grâce à cette stratégie, un couple peut pleinement profiter de plus de 100 000 \$ de fonds provenant de son REER pendant les 10 premières années de sa retraite.

Comment faire pour tirer le maximum d'un produit aussi prometteur?

Les CELI sont plus souples que les REER et agissent comme complément aux REER dans le cadre d'un plan financier global. Dans certaines situations, un CELI peut même être plus avantageux fiscalement qu'un REER. Cependant, dans la plupart des cas, il est plus logique de verser des cotisations au CELI après avoir cotisé le maximum au REER et avant d'investir dans un compte non enregistré.

Dans les premières années, l'avoir des CELI pourrait sembler minime; cependant, ils recèlent un potentiel de croissance extraordinaire. Pour un investisseur qui possède déjà un REER, le CELI peut s'avérer très efficace pour accumuler un montant d'épargne-retraite additionnel et procurer un flux de trésorerie disponible libre d'impôt. Pour les personnes qui ont besoin d'accroître leur épargne-retraite, les CELI représentent une autre source d'allègement fiscal non négligeable qu'elles peuvent conserver longtemps après la dissolution du REER.

Le tableau ci-dessus illustre à quel point un CELI, utilisé efficacement, permet d'accumuler de l'épargne à long terme comparativement à un compte non enregistré.

## Le CELI en détail

DATE DE DÉBUT : Janvier 2009

QUI EST ADMISSIBLE : Les résidents canadiens de 18 ans et plus

PLAFOND DE COTISATION : 5 000 \$ par année

DÉDUCTIBILITÉ : Aucune aux fins de l'impôt sur le revenu. Cependant, il n'y a pas d'impôt à payer sur les revenus de placement, y compris les gains en capital, réalisés dans un CELI.

IMPÔTS SUR LES RETRAITS : Aucun. Les investisseurs peuvent retirer des fonds du CELI n'importe quand et pour n'importe quelle raison et ils n'auront pas d'impôt ni de pénalité à payer.

REPORT PROSPECTIF : Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés aux années ultérieures. Tout montant retiré sera également ajouté à votre droit de cotisation dans l'année suivante.

ADMISSIBILITÉ AUX DROITS AUX PRESTATIONS FÉDÉRALES ET AUX CRÉDITS FÉDÉRAUX FONDÉS SUR LE REVENU : Ni les revenus de placement gagnés dans un CELI, ni les retraits d'un tel compte n'ont une incidence sur l'admissibilité.

CELI AU PROFIT DU CONJOINT : Les particuliers peuvent cotiser à un CELI au profit du conjoint et l'avoir du CELI peut être transféré au conjoint au décès. Les cotisations versées par une personne au CELI de son conjoint ne sont pas assujetties aux règles d'attribution du revenu (étant donné que les revenus de placement gagnés dans un CELI ne sont pas imposables).

Comme vous pouvez le constater, l'épargne pouvant être accumulée dans un compte, si aucun retrait n'est effectué et moyennant un taux de rendement équilibré, est substantielle, particulièrement si l'épargne commence à un plus jeune âge.

### **Du soutien : en donner et en recevoir**

Cela étant dit, les conseils en placement sont importants pour les particuliers qu'ils détiennent un CELI ou tout autre compte de placement. Les chiffres du tableau ci-contre ont été calculés à l'aide du taux de 8,2 % qui est le taux de rendement annuel moyen sur 10 ans du Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens.

Cependant, si un client se contente de déposer les mêmes cotisations dans un fonds du marché monétaire, l'épargne accumulée tombe à un niveau à peine supérieur au taux d'inflation.

En d'autres mots, les CELI méritent la même attention de la part des conseillers que les autres instruments de placement. Et, la conversation ne doit pas nécessairement porter que sur la retraite. Les CELI constituent une excellente façon d'épargner en prévision de dépenses majeures, comme l'achat d'un véhicule, les études, l'acompte pour l'achat d'une maison, des rénovations, des vacances, etc. (Veuillez vous

reporter à la section « Les CELI répondent aux besoins d'épargne pendant toute la vie ».) Encore une fois, les conseillers peuvent s'assurer que les investisseurs profitent au maximum des CELI en leur parlant notamment du moment opportun pour investir et des placements appropriés.

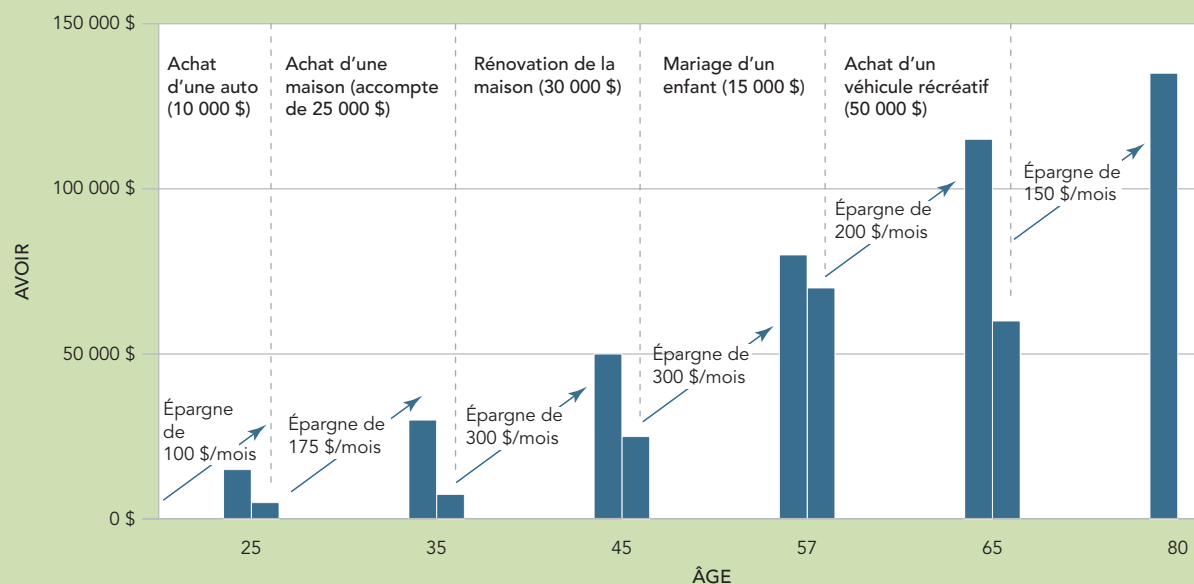
Bien gérés, les CELI profitent aux conseillers et aux investisseurs. Fidelity possède de nombreuses années d'expérience dans la gestion des comptes d'épargne fiscalement avantageux aux É.-U. et au R.-U. Au cours des prochains mois, Fidelity remettra aux conseillers de la documentation qui les aidera, ainsi que leurs clients, à tirer le maximum des CELI.

### Les CELI répondent aux besoins d'épargne pendant toute la vie

Bien qu'ils conviennent parfaitement à l'épargne-retraite, les CELI peuvent contribuer à atteindre d'autres objectifs financiers importants. Voici comment le Canadien moyen peut utiliser les CELI.

- Un investisseur capable de se discipliner à épargner 100 \$ par mois dès l'âge de 18 ans pourra s'acheter une auto de 10 000 \$ à 25 ans.
- S'il augmente sa cotisation à 175 \$ par mois, il aura assez d'argent pour verser un acompte pour l'achat d'une maison. S'il cotise encore plus à son CELI, il pourra financer les rénovations de sa maison, le mariage d'un enfant et l'achat d'un véhicule récréatif pour profiter de sa retraite.
- Même en faisant tous ces achats, un particulier peut quand même accumuler environ 135 000 \$ d'ici à 80 ans, soit quelque 40 000 \$ de plus que s'il avait déposé son argent dans un compte non enregistré.

### Les besoins d'épargne pendant toute la vie



Nota – Les montants sont exprimés en dollars constants et fondés sur l'hypothèse que les placements ont un taux de rendement réel de 3,5 % (taux de rendement nominal de 5,5 % moins 2 % d'inflation). Les économies d'impôt sont calculées à l'aide d'un taux d'imposition fédéral-provincial combiné moyen de 21 % sur le revenu de placements, ce qui correspond à la situation d'un contribuable à revenu moyen dont le portefeuille de placements est équilibré (40 % de revenus d'intérêts, 30 % de dividendes et 30 % de gains en capital).

Source : Ministère des Finances Canada; <http://www.budget.gc.ca/2008/plan/chap3b-fra.asp>

**Veillez lire le prospectus d'un fonds et consulter votre spécialiste en placements avant d'investir.** Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. Les investisseurs verseront des frais de gestion et des charges et pourraient devoir payer des commissions ou des frais de maintien; de plus, ils pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Les opinions exprimées sur une société, un titre, une industrie ou un secteur du marché en particulier représentent un point de vue personnel à un moment donné et ne constituent pas nécessairement celles de Fidelity ou d'une autre personne au sein de l'organisation. Ces opinions ne peuvent pas être considérées comme des conseils en placement fiables, ni comme une indication d'achat ou de vente visant un des Fonds Fidelity. Ces opinions sont appelées à changer à tout moment en fonction de l'évolution des marchés et des autres facteurs, et Fidelity décline toute responsabilité en ce qui a trait à la mise à jour de ces points de vue.

© 2008 FMR LLC. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sous quelque forme que ce soit est interdite sans le consentement écrit préalable de Fidelity Investments. Les marques de commerce de tierces parties sont la propriété de leur propriétaire respectif. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de FMR LLC.

Réimpression du numéro de octobre 2008 de la revue *Échos des marchés*.